

Compte rendu de séance

Séance du 31 Mars 2016

L' an 2016 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

Excusés :M. ORY Charles (procuration à Mme HENRY Bénédicte)

Absents :M. RANNOU Mickael (procuration à Mme DEHOUX Marie-Aude)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 24/03/2016

Date d'affichage : 24/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche

le : 04/04/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURGEOIS Brigitte

Objet(s) des délibérations

Approbation budget primitif 2016 lotissement du Pré Madame

réf : 31-03-2016-01

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du Lotissement du Pré Madame arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 256 968,87 €

Dépenses et recettes d'investissement : 96 396,25 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	256 968,87 €	256 968,87 €
Section d'investissement	96 396,25 €	96 396,25 €
TOTAL	353 365,12 €	353 365,12 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016 du lotissement du Pré Madame ,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	256 968,87 €	256 968,87 €
Section d'investissement	96 396,25 €	96 396,25 €
TOTAL	353 365,12 €	353 365,12 €

Approbation budget primitif 2016 assainissement

réf : 31-03-2016-02

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 25 301,73 €

Dépenses et recettes d'investissement : 28 615,61 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	25 301,73 €	25 301,73 €
Section d'investissement	28 615,61 €	28 615,61 €
TOTAL	53 917,34€	53 917,34€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016 assainissement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit à l'unanimité:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	25 301,73 €	25 301,73 €
Section d'investissement	28 615,61 €	28 615,61 €
TOTAL	53 917,34 €	53 917,34 €

Approbation budget primitif 2016 commune

réf : 31-03-2016-03

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 959 583,17 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 265 202,47 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	959 583,17 €	959 583,17 €
Section d'investissement	1 265 202,47 €	1 265 202,47 €
TOTAL	2 224 785,64 €	2 224 785,64 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016 de la commune ,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec 11 voix pour et 4 voix contre
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec 11 voix pour et 4 voix contre

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	959 583,17€	959 583,17 €
Section d'investissement	1 265 202,47 €	1 265 202,47 €
TOTAL	2 224785,64 €	2 224 785,64 €

Emprunt : travaux salle polyvalente

réf : 31-03-2016-04

Le maire explique au Conseil Municipal que le montant des travaux de la salle polyvalente est estimé à 468 200 € HT.

Un emprunt doit être contracté pour financer ces travaux.

Le Conseil municipal autorise le maire ou ses adjoints à propecter les agences de prêts.

Vente parcelle YB 88

réf : 31-03-2016-05

Le SMAPAD souhaite acquérir la parcelle YB 88 d'une surface de 499m².

Le Conseil Municipal autorise cette vente et autorise le maire ou ses adjoints à signer l'acte administratif et tout document s'y afférent.

Dématérialisation des actes budgétaires

réf : 31-03-2016-06

Monsieur le Maire rappelle que la décision de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal le 18 décembre 2008.

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, la transmission des actes soumis au contrôle de légalité se fait de manière dématérialisée grâce au dispositif ACTES. La transmission des actes budgétaires est réalisée par envoi postal en Préfecture, et les actes visés sont récupérés après leur envoi. La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que les actes budgétaires puissent aussi être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle budgétaire. Il s'agit du module « AB » (Actes budgétaires).

« AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la commune: AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs. Les délibérations budgétaires, quant à elles, ainsi que la page de signature des documents budgétaires (la dernière page), seront transmises de la même manière que les actes soumis au contrôle de légalité

La mise en service peut être effectuée avec l'opérateur de télétransmission. L'application nécessaire à la télétransmission des budgets est mise à disposition gratuitement par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur (TotEM : Totalisation et Enrichissement des Maquettes). Elle est téléchargeable librement sur le site odm-budgetaire.org.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes budgétaires au représentant de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Préfet relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'y inclure les actes soumis au contrôle budgétaire.

Alarme Mairie

réf : 31-03-2016-07

Monsieur le maire présente les devis de différents installateurs d'alarme en achat ou en location. Après discussion, le conseil Municipal retient , à l'unanimité, le devis de l'entreprise Nexecur en location.

CCAS

réf : 31-03-2016-08

Suite à l'étude d'un dossier par la commission CCAS le 26 mars 2016, la commission propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal valide cet avis.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Prochain conseil le 21 avril 2016
- Information sur implantation antenne Free
- Information sur le logement communal (plan)

Séance levée à: 22:10

En mairie, le 04/04/2016
Le Maire
Éric DAVID